

DÉLIBÉRATION

N°2018-03-10

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mars 2018

Président: M. François de MAZIÈRES

Sont présents

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN et

Mme Stéphanie BANCAL, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Juliette ESPINOS (sauf délibération n° 2018-03-01), M. Patrice PANNETIER, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Dorothée BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Philippe DEVALLOIS, Mme Géraldine LARDENNOIS, Mme Sonia BRAU, Mme Lydie DUCHON, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Bruno DREVON, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, Mme Martine SCHMIT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL (sauf délibération n° 2018-03-01), Mme Liliane HATTRY, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI, M. Benoît DE SAINT-SERNIN et Mme Jane-Marie HERMANN.

Absents excusés :

M. Claude JAMATI a donné pouvoir à Mme Stéphanie BANCAL.

M. Philippe BAUD a donné pouvoir à Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER,

Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à M. Michel CONTE,

M. Jean-Marie CLERMONT a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,

M. Gilles CURTI a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,

Mme Florence NAPOLY a donné pouvoir à M. Jean-Christian SCHNELL,

Mme Laurence AUGERE a donné pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE,

Mme Coralie BELMER a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,

M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,

Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,

Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,

Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,

M. François LAMBERT a donné pouvoir à M. Philippe PAIN,

Mme Carmise ZENON a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,

M. Jean-Michel ISSAKIDIS a donné pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN,

Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,

M. Arnaud HOURDIN.

Mme Corinne BEBIN,

M. François-Xavier BELLAMY,

Mme Florence MELLOR.

M. Laurent DELAPORTE,

M. Erik LINQUIER.

Secrétaire de séance : Mme Caroline DOUCERAIN

Date de convocation : 20 mars 2018

Date d'affichage du compte-rendu : 28 mars 2018

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

Titre:

Désignation de représentants de Versailles Grand Parc au sein d'organismes externes :

- commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : remplacement de M. François Buelens par Mme Nicole Marchais ;
- Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement de M. Fabrice Vieille par M. Olivier Gonzalez et de M. Antoine Blanc par M. Stéphane Gorce.
- M. François DE MAZIERES, Président, rapporteur, donne lecture du préambule.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.5216-5 et L.5211-1;

Vu la délibération n° 2014-04-12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) :

Vu la délibération n° 2014-04-17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 10 avril 2014 relative à la désignation des membres de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) ;

Vu la délibération n° 2014-06-21 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 23 juin 2014 relative au remplacement d'un représentant démissionnaire au sein du SMGSEVESC :

Vu la délibération n° 2016-01-03 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires des communes notamment au sein de la CLETC, faisant suite au nouvel accord local et à diverses démissions ;

Vu la délibération n° 2016-01-05 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 11 janvier 2016 relative à la désignation de représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération notamment au sein du SMGSEVESC, faisant suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay;

Vu la délibération n° 2016-06-26 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016 relative au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein de la CLETC et du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2017-01-15 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2017 relative à la permutation de représentants au sein du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2017-06-01 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 juin 2017 relative au remplacement de représentants notamment au sein du SMGSEVESC ;

Vu la délibération n° 2018-02-10 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative au remplacement de représentants de la communauté d'agglomération notamment au sein du SMGSEVESC ;

Vu les courriers de démission de M. Buelens, M. Vielle et de M. Blanc de leur Conseils municipaux respectifs ;

Vu les statuts du SMGSEVESC :

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

La présente délibération a pour objet de désigner des représentants de Versailles Grand Parc en vue du remplacement de membres au sein des organismes externes suivants :

- commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC),
- syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC).

CLETC:

Cette commission a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées par les communes à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et leur mode de financement afin de déterminer les attributions de compensation.

Lors du Conseil communautaire du 10 avril 2014, il a été décidé que la CLETC serait composée d'un représentant titulaire et d'un suppléant par commune, désignés par le Conseil communautaire prioritairement parmi les conseillers municipaux membres de la commission des finances de leur commune ou les Maires.

M. François Buelens ayant présenté sa démission du Conseil municipal des Loges-en-Josas, il ne dispose plus de la faculté pour être représentant de sa commune au sein de la CLETC. Par conséquent, un représentant suppléant pour Les Loges-en-Josas doit être désigné.

Est proposé le candidat suivant :

- Mme Nicole Marchais, conseillère municipale des Loges-en-Josas.

SMGSEVESC:

Au titre de sa compétence environnement, Versailles Grand Parc exerce de plein droit au lieu et place de ses communes membres la gestion de l'eau potable. A ce titre, elle a adhéré au SMGSEVESC.

Conformément à l'article 6 de ses statuts, le SMGSEVESC est administré par un Comité composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes ou les conseils communautaires des communes ayant transféré la compétence, à raison d'un délégué par commune, auquel s'ajoute(nt):

- 1 délégué supplémentaire pour les communes de 10 000 à 19 900 habitants,
- 2 délégués supplémentaires pour les communes de 20 000 à 49 900 habitants,
- 3 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 50 000 habitants,
- 4 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 75 000 habitants,
- 5 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 100 000 habitants,
- 6 délégués supplémentaires pour les communes de plus de 150 000 habitants.

A cet effet, M. Fabrice Vieille et M. Antoine Blanc ont été désignés en qualité de délégués suppléants au sein du SMGSEVESC. Ces derniers ayant démissionné de leur mandat respectif de conseiller municipal de La Celle-Saint-Cloud et de conseiller municipal du Chesnay, il convient donc de désigner, en remplacement, 2 nouveaux représentants au sein de cet organisme.

Sont proposés les candidats suivants :

- M. Olivier Gonzalez, conseiller municipal de La Celle-Saint-Cloud,
- M. Stéphane Gorce, conseiller municipal du Chesnay.

Conformément aux articles L.2121-21 et L.5211-1 du CGCT, ces votes ont lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et délibéré, Le Conseil communautaire décide :

- de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de Mme Nicole Marchais en qualité de membre suppléant de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. François Buelens, conseiller municipal des Loges-en-Josas;
- 2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation de M. Olivier Gonzalez et M. Stéphane Gorce en qualité de membres suppléants au sein du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC), conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, en remplacement de M. Fabrice Vieille, conseiller municipal de La Celle-Saint-Cloud et de M. Antoine Blanc, conseiller municipal du Chesnay.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 60 Nombre de pouvoirs : 16 Nombre de suffrages exprimés : 76 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire suite à l'affichage le :

2 8 MARS 2018

Et à la transmission en Préfecture le :

- 3 AVR. 2013

Pour le Président, Par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur géneral des services

les Grand

Résumé de l'acte 078-247800584-20180327-2018-03-10-DE

Numéro de l'acte :

2018-03-10

Date de décision :

mardi 27 mars 2018

Nature de l'acte :

Délibérations

Objet:

Désignation de représentants de Versailles Grand

Parc au sein d'organismes internes

communautaires et externes :

- commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) : remplacement de M. François Buelens par Mme Nicole Marchais,

- Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) : remplacement de M. Fabrice Vieille par M. Olivier Gonzalez et de M. Antoine Blanc par M. Stéphane

Gorce.

Classification:

5.3 - Designation de representants

Rédacteur :

Armelle SALVADOR

AR reçu le:

03/04/2018

Numéro AR:

078-247800584-20180327-2018-03-10-DE

Document principal:

2018-03-10 - remplacements CLETC et

SMGSEVESC.pdf

Historique:

03/04/18 10:38	En cours de création	
03/04/18 10:40	En préparation	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	Reçu	Armelle SALVADOR
03/04/18 10:59	En cours de transmission	
03/04/18 15:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	